

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction des Monuments et Sites
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : MH-2043-0628-1

N/Réf. : AA/BDG/BXL21598/ s.612

Bruxelles, le

Annexe :

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue de Namur, 4 à 12 : ancienne abbaye Saint-Jacques sur Coudenberg.
PROTECTION : clôture d'enquête de la procédure de classement comme ensemble de certaines parties des bâtiments.
Dossier traité par M. Herla (DMS)

En réponse à votre courrier du 05.10.2017, reçu le 05.10.2017, nous vous communiquons ***l'avis favorable*** émis par notre Assemblée en sa séance du 08.11.2017, concernant la demande de classement comme ensemble de certaines parties de l'ancienne abbaye Saint-Jacques sur Coudenberg.

Contexte de la demande

Par son arrêté du 09.03.2017, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a entamé la procédure de classement comme ensemble de certaines parties des bâtiments situés rue de Namur 4 à 12 à Bruxelles, formant l'ancienne abbaye Saint-Jacques sur Coudenberg.

Pour rappel, cette proposition de classement avait été introduite une première fois en 2001 mais n'avait malheureusement pas débouché sur une protection effective.

C'est à la suite d'un refus de permis d'urbanisme visant à transformer très lourdement le n° 2 et le n° 4 de la rue de Namur en 2012, et en raison de l'intérêt intrinsèque évident de l'ensemble des biens, que la CRMS, en séance du 28.03.2012, avait renouvelé la demande de voir protéger les bâtiments de l'ancienne abbaye. La CRMS a, à l'époque, proposé le classement des parties suivante des bâtiments formant l'ancienne abbaye du Coudenberg, à savoir :

- les façades, les toitures, les mitoyens, les caves et la structure portante des immeubles n° 4, n° 6 et n° 8,
- la totalité du corps central et des façades, des toitures, des mitoyens, des caves de l'aile latérale de l'immeuble n° 10-12,
- la façade et la toiture de l'annexe à front de rue,
- ainsi que les façades, les toitures, les mitoyens, la cage d'escalier en bois et les sous-sols des ailes arrières parallèles à la rue de Namur,
- la totalité de l'aile arrière perpendiculaire à la rue de Namur.

Dans le cadre de la réactualisation du dossier, la DMS a approfondi l'étude menée au début des années 2000 sur les bâtiments par la consultation de nouveaux documents d'archives, à savoir des plans dressés par l'architecte Montoyer en 1786 donnant un état du site à cette époque (*Archives Générales du Royaume, Cartes et plans manuscrits, 1714-1716, Plans du conseil du Gouvernement Général par Montoyer. 1782-1791*). Les plans dressés par la Régie des bâtiments à l'occasion des importants travaux réalisés dans les années 1980 ont également pu être consultés. Sur base de ces documents et des nouvelles visites effectuées sur place par la DMS, l'étendue de classement définie initialement a été revue et proposée comme suit :

- pour les immeubles sis rue de Namur n° 4, n° 6 et n° 8 : la totalité ;
- pour les immeubles sis rue de Namur n°s 10-12 : à front de la rue de Namur, la totalité du corps central incluant le porche d'entrée et la totalité de la maison située à gauche de ce corps central et, pour l'aile latérale à droite du corps central, les façades avant et arrière, les murs mitoyens, les toitures (en ce compris les charpentes) et les caves ;
- pour les ailes arrières, parallèles à la rue de Namur et situées dans le parc du Palais Royal : les façades avant (côté Palais Royal), les façades arrières (côté rue de Namur), les murs mitoyens, les toitures (en ce compris les charpentes), la cage d'escalier et l'escalier en bois ainsi que les sous-sols ;
- pour l'aile arrière située dans le parc du Palais Royal et disposée perpendiculairement à la rue de Namur : la totalité.

Avis

L'intérêt historique, esthétique et archéologique du complexe de l'ancienne abbaye Saint-Jacques sur Coudenberg a été largement démontré par les nombreuses descriptions, visites et études effectuées, entre autres, depuis le début des années 2000. Témoin historique remontant au 12^e siècle, complexe regroupant des bâtiments construits à différentes époques (vestiges gothiques, architecture traditionnelle, phase néoclassique) dont de très nombreux éléments sont toujours en place, l'ensemble est un bel exemple de l'histoire et l'architecture bruxelloise. La CRMS encourage le classement comme ensemble de certaines parties de l'ancienne abbaye, tel que proposé et décrit dans l'arrêté entamant la procédure de classement du 09.03.2017.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE

Secrétaire

M.F. DEGEMBE

Présidente f.f.

c.c. : Michèle Herla (DMS)